



Route des Combes - Réfection réseaux eau potable et eaux claires et élargissement du trottoir

Les réseaux enterrés communaux, en particulier les canalisations d'eau potable et d'évacuation des eaux claires, ont une durée de vie limitée. En effet, comme toute installation, ces équipements subissent les assauts du temps. En vieillissant, les canalisations présentent des défauts, souvent anodins, mais lorsque de l'un d'eux prend de l'importance, les conséquences peuvent être importantes. L'exemple le plus parlant est peut-être la rupture d'une canalisation d'eau potable pouvant entraîner d'importants dégâts en surface et priver certains quartiers d'eau potable. Moins spectaculaire, les fuites pouvant s'observer sur des canalisations d'évacuation des eaux pluviales peuvent conduire à l'affaissement de certaines routes par exemple.

L'entretien des canalisations enterrées est dès lors essentiel pour maintenir un niveau de service suffisant. La plupart du temps, l'entretien peut se faire avec des interventions légères, sans chantier important. Il arrive cependant que les canalisations présentent un état de détérioration si important que des travaux lourds sont indispensables : il s'agit du remplacement des conduites existantes. C'est exactement le type d'intervention qui s'est révélée nécessaire à la Route des Combes à Grimisuat, entre le lacet de la Route des Grandpraz et le Chemin de Sussempy.



En effet, dans ce secteur la conduite d'eau potable était ancienne et son état préoccupant. De nombreuses fuites ont nécessité l'intervention des services communaux ces dernières années. En outre, la conduite servant à la récolte des eaux pluviales de la chaussée présentait d'importants défauts et devait être totalement remise à neuf. Dans ces conditions, la Commune de Grimisuat a décidé d'entreprendre les travaux nécessaires à la mise à neuf de ces deux réseaux : eau potable et eaux claires.

En parallèle à ce projet de remplacement des conduites, le Service de la mobilité de l'Etat du Valais (SDM) élabore le réaménagement de la Route des Combes qui est une route cantonale. La volonté communale d'intervenir rapidement sur ses réseaux a permis au SDM d'anticiper les travaux sur le trottoir amont de la route. Ainsi, le trottoir a été élargi à 2.00 [m], contre moins d'un mètre cinquante préalablement. Cet élargissement améliore sensiblement la sécurité et le confort des piétons en bordure d'une route très fréquentée et permet également de faciliter l'entretien hivernal du trottoir.

A noter également que la Commune a profité de ce chantier pour demander aux riverains de mettre en conformité la gestion des eaux pluviales sur leur parcelle. En effet, il est interdit de laisser se déverser sur la chaussée publique des eaux provenant des biens-fonds privés. Ainsi, des caniveaux ont été mis en place pour corriger certains manquements ou mettre à neuf des installations vieillissantes. Les réseaux électriques et multimédias d'OIKEN et de Swisscom ont également été mis à jour, tout comme l'éclairage public.

Le chantier a rencontré quelques difficultés, ce qui a passablement prolongé la durée des travaux. La plus mauvaise surprise a été de découvrir, lors des fouilles, que la conduite existante d'évacuation des eaux pluviales était complètement bétonnée avec les autres réseaux. Ainsi, afin d'éviter des atteintes sur tous les réseaux, toutes les précautions ont été prises pour démolir la conduite existante sans atteinte aux autres réseaux.



Grâce à ce chantier, les réseaux enterrés du secteur ont été remis à neuf et complétés, ce qui permet un avenir serein pour tous les services. En outre, le trottoir élargi apporte une vraie plus-value pour la circulation piétonne du quartier le long d'une route très fréquentée.

François Vernay
sd ingénierie sion sa

Torrent des Fermes - Traversée de la route des Combes

Le torrent des Fermes est un petit cours d'eau qui traverse la commune de Grimisuat depuis le centre scolaire jusqu'à la plaine du Rhône en passant notamment par le hameau de St-Raphaël. Ce torrent est canalisé sur une grande partie de la traversée du village de Grimisuat.

Au niveau de la Route des Combes (route cantonale), un grand mur de soutènement force le cours d'eau à faire une chute de plusieurs mètres dans une conduite quasi verticale. La capacité de la conduite à cet endroit est insuffisante, avec pour conséquence directe des débordements fréquents sur la route cantonale lors d'épisodes pluvieux intenses. En outre, quelques mètres à l'aval de ce point critique, la conduite présente un coude important qui limite une nouvelle fois la capacité hydraulique de la conduite avec des débordements gênants pour les habitations alentours.

Afin de remédier à cette double incapacité, plusieurs variantes d'intervention ont été élaborées. Le remplacement de la conduite existante a été rapidement écarté, car ces travaux auraient entraîné d'importants impacts sur les aménagements de surface sans résoudre tous les problèmes hydrauliques observés sur le torrent. Le déplacement complet de la conduite a également été envisagé, puis cette solution a été abandonnée. En effet, la modification du tracé d'un cours d'eau nécessite la modification de l'espace réservé aux eaux, ce qui complique particulièrement les procédures.



Une solution alternative a donc été élaborée et retenue. Elle consiste en la construction d'une conduite que l'on pourrait qualifier de substitution. Cette conduite, aménagée au pied des vignes surplombant la route cantonale et rejoignant le torrent à l'emplacement de sa sortie à l'air libre à l'aval de la route, permet de canaliser les débits les plus importants observés lors d'épisodes pluvieux intenses.

Afin de répartir les débits, un déversoir d'orage est aménagé à l'amont du mur de soutènement de la Route des Combes. Ce type d'ouvrage permet de laisser passer dans la conduite existante les débits normaux qui n'excèdent pas la capacité du tronçon et dévie vers le nouveau tube les débits plus importants. Cette solution mixte permet donc de conserver le tracé historique du torrent tout en assurant la capacité hydraulique du secteur.



La mise en œuvre de cet aménagement nécessitera d'importants travaux de génie civil dans le secteur. La conduite de substitution sera posée dans des parcelles en fortes pentes dans un milieu fortement construit. Pour réaliser la traversée de la route cantonale, des feux seront mis en place. Il s'agit d'un mal nécessaire à la sécurisation du quartier contre les débordements du torrent des Fermes.

François Vernay
sd ingénierie sion sa

Ouverture de la déchetterie de Champlan durant la période hivernale

Nous vous rappelons que **la déchetterie de Champlan** passe à l'horaire d'hiver dès le changement d'heure, soit dès le lundi 28 octobre 2024 et jusqu'au retour à l'horaire d'été :

Mercredi : de 15h00 à 16h45
Vendredi : de 15h00 à 16h45
Samedi : de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h45
Jour férié : Fermé

En cas de fortes chutes de neige, la déchetterie demeure fermée.

Scott Pralong récompensé par le Prix de l'apprenti méritant

Dans le cadre de son engagement envers la formation professionnelle, la Commune de Grimisuat a attribué le Prix de l'Apprenti Méritant 2024 à Scott Pralong, pour la réussite de son CFC de cuisinier.

Ce prix annuel vise à reconnaître les apprentis qui se distinguent par leur persévérance, leur motivation et leur autonomie, ainsi que par leurs résultats remarquables. Scott, formé à l'Ecole d'agriculture du Valais, s'est énormément impliqué pour apprendre le métier exigeant de cuisinier.

Avec une récompense de CHF 800.00, le prix met en lumière l'importance de la formation professionnelle et célèbre les efforts des jeunes qui, comme Scott Pralong, se sont beaucoup investis pour exceller dans leur domaine. Le maître d'apprentissage Ludovic Delaloye se félicite que « l'apprenti timide et réservé soit devenu en 3 ans un excellent cuisinier sur lequel un employeur peut s'appuyer pour assurer le bon fonctionnement de son restaurant ». Scott a aussi été récompensé par le Prix d'application décerné par l'école professionnelle.



La Commune de Grimisuat a aussi également récompensé Nolwenn Vuignier pour sa réussite au CFC d'opticienne en se distinguant dans la qualité du service fourni aux clients.

Dépôt des candidatures 2025

Myriam Erné, Présidente de la commission de la Formation professionnelle, mentionne que ce prix est un reflet de l'engagement de la commune pour soutenir la formation professionnelle. Elle souligne la valeur de telles initiatives pour encourager les jeunes talents.

Les apprenti(e)s résidant à Grimisuat et soutenu(e)s par leur entreprise formatrice sont éligibles pour ce prix. Les candidatures sont examinées chaque année par la commission de la Formation professionnelle, qui sélectionne ensuite un lauréat pour approbation par le Conseil communal. La période de dépôt des candidatures pour le prix est ouverte jusqu'au 31 août de chaque année, offrant aux jeunes apprentis de Grimisuat une opportunité de mettre en avant leur travail et leur engagement.